

Immunoglobuline contre la varicelle

Dans les 60 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Elles aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.

Qu'est-ce que l'immunoglobuline contre la varicelle?

L'immunoglobuline contre la varicelle comprend une grande quantité d'anticorps contre le virus de la varicelle extraits de dons de sang humain. Les anticorps sont des protéines fabriquées par le système immunitaire pour combattre les agents pathogènes comme les bactéries et les virus.

Si elle est administrée dans les 4 jours suivant l'exposition au virus de la varicelle, l'immunoglobuline contre la varicelle offre une protection immédiate et à court terme contre la varicelle (causée par le virus varicelle-zona) ou le zona (causé par le virus herpès zoster) aux personnes susceptibles de contracter la maladie. L'immunoglobuline peut prévenir l'infection ou réduire la gravité de la maladie.

L'immunoglobuline contre la varicelle est-elle sûre?

Oui, l'immunoglobuline contre la varicelle est un produit sanguin humain des plus sûrs. La Société canadienne du sang fait des tests et des analyses sur chaque don de sang. Depuis qu'elle a commencé à effectuer ces tests, aucun cas d'infection transmissible par le sang, comme le VIH ou l'hépatite B, n'a été signalé chez les personnes ayant reçu de l'immunoglobuline contre la varicelle.

Qui devrait recevoir de l'immunoglobuline contre la varicelle?

On pourrait conseiller aux personnes suivantes qui ont été exposées à la varicelle de recevoir l'immunoglobuline contre la varicelle en raison d'un risque accru d'être atteint d'un cas grave de varicelle et de ses complications :

- Les femmes enceintes réceptives.
- Les nouveau-nés dont la varicelle s'est déclarée chez leur mère dans les 5 jours qui ont précédé l'accouchement ou jusqu'aux 48 heures qui l'ont suivi.
- Les nourrissons et les enfants qui se trouvent dans l'unité de néonatalogie ou de soins intensifs pédiatriques, selon l'avis du spécialiste en matière de maladies infectieuses.
- Les personnes immunodéprimées en raison de traitements médicaux ou de maladie, selon l'avis de leur médecin ou de leur spécialiste.

Qui ne devrait pas recevoir d'immunoglobuline contre la varicelle?

- Les personnes ayant une immunité diagnostiquée au virus varicelle-zona (c'est-à-dire, ayant déjà été infectées par le virus de la varicelle ou ayant reçu un vaccin contre la varicelle).
- Toute personne qui a eu une réaction allergique constituant un danger de mort à la suite de l'injection d'une dose antérieure d'immunoglobuline ou qui souffre d'allergies graves à un des composants de l'immunoglobuline contre la varicelle.
- Les personnes montrant une carence en IgA, car des anticorps anti-IgA pourraient se former et provoquer une réaction anaphylactique. La consultation d'un médecin est requise.

Remarque : L'immunoglobuline peut interférer avec certains vaccins. Consultez une infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou un médecin si vous avez reçu un vaccin contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la varicelle, le zona ou tout autre vaccin vivant au cours des 14 derniers jours, ou si vous avez l'intention de recevoir ces vaccins.

Quelles sont les réactions les plus courantes à l'immunoglobuline contre la varicelle?

- Une douleur temporaire au point d'injection.
- Des maux de tête, des éruptions cutanées, des douleurs articulaires ou musculaires, des frissons, de la fatigue, des nausées, des vomissements ou des rougeurs peuvent survenir.
- Des caillots de sang peuvent se former après une injection de produits d'immunoglobulines, bien que cela soit rare.
- Ne traiter la fièvre qu'après 6 à 8 heures suivant la vaccination si votre enfant ne se sent pas bien, s'il refuse de boire ou s'il a du mal à dormir.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une injection d'immunoglobuline contre la varicelle à cause de la possibilité rare d'une réaction allergique mortelle nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de personnes à qui l'on a administré l'immunoglobuline contre la varicelle.

Que contient l'immunoglobuline contre la varicelle?

VariZIG^{MD} comprend une solution lyophilisée d'immunoglobuline extraite de plasma humain contenant des anticorps du virus varicelle-zona (anti-VVZ), du maltose et du polysorbate 80. Sans latex ni agent de conservation.

À qui devez-vous signaler toute réaction à l'injection?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, à une infirmière praticienne ou à votre médecin.

Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant à un vaccin.
- vous ou votre enfant avez dû aller chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Consentement des mineurs matures (adolescents)

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement au traitement avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque produit, ainsi que les risques de ne pas être traité, peuvent légalement consentir ou refuser le traitement en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, à un fournisseur de soins de santé.

Les feuillets d'information sur les vaccinations offertes par la province se trouvent à l'adresse suivante : www.saskatchewan.ca/bonjour/.

Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.

Référence : Monographie du produit VariZIG^{MD} (2018).